

ACTION URGENTE

LA FEMME DE L'AVOCAT DE SAKINEH MOHAMMADI ASHTIANI A ÉTÉ LIBÉRÉE

Fereshteh Halimi, la femme de l'avocat spécialiste des droits humains Mohammad Mostafaei, a été libérée le 7 août. Son père et son frère, qui avaient eux aussi été arrêtés, étaient libres au 3 août. L'arrestation de ces trois personnes avait pour but de faire pression sur Mohammad Mostafaei pour qu'il se rende. Cet homme a désormais quitté l'Iran pour la Norvège.

Fereshteh Halimi a été libérée le 7 août. Elle avait été arrêtée le 24 juillet, en même temps que son frère, **Farhad Halimi**. On pense qu'ils étaient détenus à la prison d'Evin, à Téhéran. Farhad Halimi a été libéré le 3 août. Le père de Fereshteh Halimi, quant à lui, avait été arrêté le 31 juillet et libéré le lendemain. Aucune de ces personnes n'a été inculpée.

Le 24 juillet, des représentants de l'appareil judiciaire ont interrogé Mohammad Mostafaei à la prison d'Evin sur ses activités légales. Alors qu'il quittait la prison, il a été informé que des représentants de la justice s'étaient rendus sur son lieu de travail et chez lui pour l'arrêter. Lorsqu'il est retourné à son cabinet, il a appris que sa femme et son beau-frère avaient été interpellés et il est passé dans la clandestinité en Iran. Le 4 août, on savait que cet homme s'était rendu en Turquie et avait demandé l'asile auprès du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il a été maintenu plusieurs jours dans un centre de détention pour migrants en situation irrégulière à Istanbul, mais il a ensuite pu partir pour la Norvège. Sa femme et sa fille devraient le rejoindre là-bas. (Pour de plus amples informations, voir : <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/iran-must-end-harassment-stoning-case-lawyer-2010-07-28>.)

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International suivra l'évolution de la situation de ces personnes et interviendra de nouveau en leur faveur si nécessaire.

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 175/09 (MDE 13/064/2009). Pour plus d'informations :

www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/064/2009/fr et www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/080/2010/fr

Informations complémentaires sur l'AU 175/09, MDE 13/082/2010, 9 août 2010

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

